

Fiche pédagogique PERMIS DE FEU

Réglementation et mise en place

L'objectif de cette formation est de mettre en œuvre les contrôles des risques d'incendie et d'explosion.

Le permis de feu est un document signé par la personne en charge de la sécurité dans l'entreprise. Il doit être initié avant toute intervention de travail par point chaud.

Cette formation s'adresse donc aux responsables et au personnel affecté à ces travaux.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en place un permis de feu au sein de son entreprise
- Identifier les obligations du permis feu
- Faire le point sur les risques inhérents et les mesures de prévention sur travaux par point chaud
- Sensibiliser les participants aux risques incendie

PUBLIC CONCERNE

Opérateurs, Responsables de chantier, Chargés de Sécurité, Directeurs d'établissement, CHSCT, Responsables de maintenance

PREREQUIS

Avoir des connaissances en sécurité incendie

DUREE

4 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

• Groupe minimum = 4 personnes / maximum = 10 personnes



Contenu pédagogique PERMIS DE FEU

LA REGLEMENTATION DU PERMIS FEU

- Obligations et responsabilités
- La réglementation du permis feu

RAPPEL SUR LES NOTIONS D'INCENDIE ET DE PREVENTION INCENDIE

- Retour sur le fonctionnement du triangle du feu
- Le risque incendie dans un établissement
- Les mesures de prévention à identifier

APPREHENDER LE PERMIS FEU

- Identifier l'intérêt du document
- La rédaction du permis feu
- La responsabilité des signataires
- La validité du permis feu

PROCEDURE DE MISE EN PLACE

- Évaluation des risques
- Consignes de sécurité
- Procédure opérationnelle : avant, pendant et après les travaux

SUPPORT DE COURS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

- Théorie sur vidéo projecteur.
- Remise d'un support de cours.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques
- Échanges interactifs
- Exercices de rédaction
- Étude d'un cas concret avec élaboration d'un permis de feu par le stagiaire à partir de l'étude de cas

EVALUATION

- Evaluation durant les exercices pratiques
- Document délivré : attestation de formation.

INTERVENANTS:

 La liste des intervenants, leurs agréments de formateurs pour adultes et leurs domaines de formation peuvent être consultés sur le site Internet ou être transmis à la demande.

